

Violence militaire, démocratisation et ethnicité au Togo

Comi M. Toulabor *

Consubstantielle au régime du général Eyadéma [Toulabor, 1986], c'est lors des revendications démocratiques lancées dans les rues de Lomé à partir du 5 octobre 1990 que la violence militaire est passée de sa dimension sélective et ciblée frappant des « dissidents politiques » ou supposés tels, à une dimension massive. Depuis cette date, le Togo s'est installé dans une spirale de violence [Gervais-Lambony, 1994; Toulabor, 1996] qui a fait probablement plus de morts et de blessés que lors de la phase de décolonisation du pays au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Plus que l'amateurisme et la division de l'opposition, souvent évoqués avec raison d'ailleurs, cette violence a été déterminante dans la restauration autoritaire du pouvoir Eyadéma, sorti complètement affaibli de la Conférence nationale le 28 août 1991. S'il existe une littérature relativement importante sur le rôle des armées dans les processus de transition démocratique en Afrique [Buijtenhuijs, Thiriot, 1995], il semble que le sujet ne soit pas traité dans sa relation avec le facteur ethnique. Contrairement à d'autres pays où la violence de l'État a pour origine principale les forces de police, au Togo ce sont les forces armées qui sont plutôt au cœur du dispositif répressif [Ali-Diabacte, 1996].

Visages de la violence militaire

Il serait fastidieux de tenir ici la comptabilité macabre de la violence militaire au Togo depuis le début du processus démocratique. Elle est souvent effectuée par les associations de défense des Droits de l'homme, qu'elles soient nationales, comme la Commission nationale des Droits de l'homme et la Ligue togolaise des Droits de l'homme, ou internationales, comme Amnesty International et la Fédération internationale des ligues des Droits de l'homme ¹. Comme dans d'autres domaines, en dépit du discours officiel qui le récuse, le facteur ethnique a joué et joue encore un rôle important dans la répression et l'exercice de la vio-

* Centre d'étude d'Afrique noire, Institut d'études politiques de Bordeaux.

1 On pourra se reporter utilement au *Rapport des associations de défense des Droits de l'homme au Togo. La situation des Droits de l'homme au Togo durant la période fixée par la Conférence nationale souveraine* (28 août 1991-28 août 1992), Lomé, 24 septembre 1992, 44 p. et annexes; Fédération internationale des ligues des Droits de l'homme, *Togo : mission d'enquête internationale du 8 au 13 juin 1992 à propos des événements de Soudou survenus le 5 mai 1992*, rapport de la FIDH, juillet 1992; la Commission nationale des Droits de l'homme, le groupe Initiative Droits de l'homme et la Ligue togolaise des Droits de l'homme, *Togo : la stratégie de la terreur, 3 ans de violations des Droits de l'homme (5 octobre 1990-5 octobre 1993)*, s.d.s.l., 64 p.

lence par les forces armées du Togo (FAT). Ce qui ne signifie pas que lorsque le militaire est de la même origine ethnique que sa victime, il ne la réprime point. Ici, il doit procéder d'abord au plan psychologique à une sorte de transmutation identitaire de sa victime où le contestataire kabiyê est assimilé à l'Ewe, supposé « opposant naturel » au pouvoir en place. Sinon, le passage à l'acte de répression devient chez lui un acte aléatoire d'une manière générale. Mais avant de développer ces différents points, un portrait des FAT s'avère nécessaire.

Les FAT en chiffres : une armée monoethnique²

Pour une population estimée aux alentours de 4 millions d'habitants (les derniers recensements remontent à 1981), les FAT comptent environ 13 000 hommes dont 10 000 pour le Nord et les 3 000 restant pour le Sud du pays. Ouvrons cette incise : ces deux catégories géohumaines (le Nord et le Sud) sont rationnellement difficiles à identifier quand on se réfère à la morphologie extrêmement longiligne du pays. Mais dans certains domaines, elles sont suffisamment opérationnelles au niveau de l'imaginaire collectif pour obérer lourdement les choix politiques des dirigeants. Pour qui a en mémoire la carte du Togo, le Sud commence au pied de l'Atlantique pour s'arrêter à Blitta, ville terminus de la voie ferrée Lomé-Atakpamé, ce qui correspond *grosso modo* au « Togo utile », à la *Musterkolonie* (colonie modèle) de l'époque allemande. Le Nord, c'est le reliquat ! Bien que l'alchimie sociale soit plus complexe, il est identifié aux Kabiyê, groupe ethnique du chef de l'État, et le Sud au Ewe, les deux groupes numériquement les plus importants du pays (respectivement 12-13 % et 20-22 % de la population). Parmi les 10 000 hommes, 7 000 sont Kabiyê, et parmi ceux-ci 3 000 sont de Piya, le village natal du président. C'est donc une armée composée à 60 % de Kabiyê ayant pour noyau dur les ressortissants de Piya.

L'encadrement des FAT est aussi presque entièrement entre les mains des Kabiyê. En effet, sur les 300 officiers que compte l'armée togolaise, 50 sont du Sud, alors qu'ils sont 250 pour le Nord parmi lesquels 200 Kabiyê, dont 50 pour le seul village de Piya. Par ailleurs, aucune des 26 unités de commandement qui composent l'ossature des FAT n'est confiée à un ressortissant du Sud. Sur les 17 unités commandées par des Kabiyê, 10 le sont par des officiers de Piya, tandis que les 7 autres reviennent aux autres groupes ethniques du Nord. Récemment encore, en janvier 1998, le général Eyadéma a élevé au grade de général de brigade 4 officiers supérieurs tous originaires du Nord. Il faut savoir que les FAT comptent en tout 8 généraux dont 5 sont de la même ethnie que lui, les autres étant un Bassar, un Kotokoli et un autre Nago [*La Lettre du continent*, 1998 : 7], l'épuration ethnique du 25 mars 1993 ayant emporté Emmanuel Yao Ameyi, le seul général sudiste au sein des FAT.

2 Les données chiffrées dans ce passage sont tirées de T. Apedo-Amah, *Le Tribalisme dans l'armée*, communication présentée à la Conférence nationale souveraine tenue à Lomé du 8 juillet au 28 août 1991, 10 p. Les chiffres restent valables depuis cette conférence qui n'a pas apporté de grands bouleversements au sein de l'armée.

Ainsi se présente la physionomie de l'armée, quasiment monoethnique et peu représentative de l'ensemble de la population et que des militaires eux-mêmes qualifient d'« armée des cousins ». Le Togo est l'un des rares pays africains où la logique ethnique a été poussée jusqu'à son paroxysme dans le recrutement militaire. D'autant que celui-ci, qui n'obéit à aucune procédure préétablie, s'effectue chaque année lors des luttes traditionnelles kabiyè des Evala [Verdier, 1982] présidées en grande pompe par le chef de l'État assisté des membres du gouvernement et du corps diplomatique.

*De la monoethnicité à la privatisation de l'armée*³

On peut admettre que le caractère monoethnique d'une armée ne bride pas forcément la mission devant être la sienne, car, si l'on se réfère à Max Weber, tout dépend de l'usage concret sur le terrain de la régulation de la violence légitime de l'État. Avant d'admettre cela, on suppose à la limite qu'il existe un certain degré d'indifférence et de neutralité dans les rapports sociaux que garantit le monopole de la violence légitime. C'est cette position de neutralité qui permet à l'État de diffuser son pouvoir au sein de la société. Or l'État togolais, comme la plupart des États africains, est un État foncièrement patrimonialisé où se confondent le public et le privé, où, mieux encore, la tendance à privatiser le public est nettement affirmée. Et s'il existe un secteur de l'État à privatiser en priorité pour des raisons évidentes, ce sont bien les FAT qui constituent l'armature du régime beaucoup plus que le parti unique, le Rassemblement du peuple togolais, instrument de sa légitimation [Pepevi Lodonou, 1988]. Dans le système patrimonialiste, l'instrumentalisation de la monoethnicité de l'armée à des fins personnelles exclusives du détenteur du pouvoir débouche inmanquablement sur sa privatisation⁴. La patrimonialisation recherche moins l'instauration et l'approfondissement de la centralité de l'État que la personnalisation du pouvoir, dès l'instant que la prédation des ressources nationales est efficace. La privatisation de l'appareil de production de violence rend cette efficacité possible.

Outre la monoethnicité qui en constitue le premier maillon, la privatisation se traduit principalement par la nomination des membres de la famille du chef de l'État ou des ressortissants de son village à la tête de plusieurs unités de commandement, et des plus importantes et stratégiques, des FAT. C'est ainsi qu'on voit le commandant Narcisse Yoma Djoua, considéré jusqu'à sa chute en novembre 1994 comme l'homme le plus puissant de l'armée, diriger à lui seul quatre unités de commandement (l'armement, la sécurité, le troisième bataillon et la force d'intervention rapide) ainsi que la garde présidentielle; les capitaines Bitenewe et Soka,

3 Ayant toujours pris Mobutu en exemple, le président togolais a aussi calqué la production de la violence sur le modèle de son ami. Lire à cet égard K. Mwisso, « La privatisation de la violence institutionnalisée au Zaïre », in É. Le Roy, T. von Trotha (éd.), *La Violence et l'État : formes et évolution d'un monopole*, Paris, L'Harmattan, 1993 : 165-171.

4 Depuis la création du parti unique en novembre 1969, les mobilisations politiques se faisaient sur des bases purement ethniques comme Y. Badjam Maganawe l'a démontré dans son mémoire *Système de mobilisation politique : regroupements ethniques au Togo*, mémoire de DEA études africaines, Bordeaux-I, 1986, 102 p.

les deux frères capitaines Egbam et Dao Kabiya, les trois fils du chef de l'État : Bagoudabi, Ernest et Rock ainsi que son demi-frère Toyi qui sera tué le 3 décembre 1991 lors de l'assaut des FAT pour capturer le Premier ministre de transition, Joseph Koffigoh. Les noms de ces officiers sont souvent associés à différentes exactions : le massacre de la lagune de Bê en avril 1991, le coup de force du 26 août 1991 pour exiger l'arrêt de la Conférence nationale, celui du 3 décembre de la même année, le plus meurtrier, contre le Premier ministre de transition, la tentative d'assassinat de Gilchrist Olympio le 5 mai 1992, la prise en otage du Haut Conseil de la République en octobre de la même année, le massacre des 25 et 30 janvier 1993 de la population de Lomé entraînant l'exode de près de 300 000 personnes vers les pays voisins comme le Ghana et le Bénin, l'épuration sanglante des FAT le 25 mai 1993 au cours de laquelle le général Ameyi et le colonel Tépé sont tués, etc. Rares sont les périodes où des journaux privés ne rapportent pas des scènes de pillage, d'assassinat, d'incendie ou de plasticage de maisons appartenant à des responsables de l'opposition et des sièges des journaux proches de ces derniers, d'enlèvement ou de séquestration perpétrés souvent par des « éléments incontrôlés » des FAT.

Ainsi le paysage politique est-il marqué par une forte insécurité dont il n'est pas aisé de faire la part entre la violence militaire et le grand banditisme en expansion exponentielle, tant les deux se nourrissent mutuellement quand on sait que, pour brouiller les pistes de leurs opérations, les militaires peuvent se mettre en tenue civile et les civils en treillis. N'oublions pas, à cet égard, qu'à Lomé sont stationnés près de 9 000 militaires répartis dans une dizaine de camps militaires et autres lieux d'encasernement, donnant l'impression d'une ville en état de siège permanent.

Selon les militaires eux-mêmes, cette privatisation conduit à des règles pratiques non écrites qui interdisent d'une part aux hommes de troupe du Sud d'être employés aux magasins d'armes, à l'escorte présidentielle ou comme chiffreurs, et d'autre part aux officiers de cette région de servir comme commandants d'une unité de combat, à la garde présidentielle, au deuxième bataillon motorisé, au régiment paracommando, et comme officiers armements, officiers transmissions ou comme officiers chiffres⁵. Ces pratiques sont liées en fait à une question de confiance que le général Eyadéma et les siens, pour les affaires militaires, accordent difficilement aux ressortissants du Sud, supposés plus prompts à renseigner l'ennemi. Le général Ameyi et le colonel Tépé ont été « épurés » le 25 mars 1993 parce qu'ils étaient soupçonnés de fournir des informations précieuses à l'opposition.

De la privatisation à la milice militaire

Cela étant, il serait erroné de soutenir que les FAT constituent un bloc monolithique et rigide, imperméable aux divers courants et mouvements d'opinion qui traversent la société togolaise, dont notamment les idées de démocratie. Par rapport à celles-ci, sont dessinés deux clivages assez clairs avec, d'un côté, le camp des militaires favorables à la démocratie et au retrait de l'armée de la vie politique et,

5 Voir *Les Rescapés du 25 mars 1993*, « La fusillade du 25 mars au camp RIT. Règlements de compte au sein de l'armée togolaise », Cotonou, 2 avril 1993 : 1.

de l'autre, ceux qui combattent farouchement ces idées. C'est une lutte à mort qui oppose irréductiblement les deux camps et ce sont les militaires « démocrates », partisans du chef de l'État, qui semblent pour l'instant l'emporter. C'est parmi ces militaires, partisans zélés d'Eyadema, que se recrutent principalement ceux qui organisent et exécutent la violence et la terreur au Togo. Ils sont quelque deux cents à trois cents issus des rangs de la force d'intervention rapide, de la garde présidentielle et des bérêts rouges (autrement dit les « Hommes de Djoua » comme on les appelle communément à Lomé), auxquels s'ajoutent quelques gendarmes et policiers [T. D., 1994] avec cette particularité ethnique qu'ils sont tous des Kabiyè de Piya et de son périmètre immédiat. Si tous les corps de l'appareil de répression sont représentés (armée, gendarmerie, police), c'est tout de même une petite minorité, mais extrêmement violente, très attachée à la personne du chef de l'État par des liens primordiaux, qui opère en parallèle avec les commandos de la mort et d'autres corps francs de l'armée. Ils forment une armée dans l'armée, fonctionnant comme une milice dotée d'armement de guerre sur lequel le commandant Djoua avait la haute main⁶. Aux ordres du chef de l'État à qui ils doivent une obéissance *sicut cadaver*, ils anticipent souvent ses volontés dans la mesure où ils jouissent d'une totale impunité comme le dénonce régulièrement Amnesty International dans ses rapports et documents [Amnesty International, 1992 et 1993]. Née en même temps que les revendications démocratiques, cette milice militaire finit par se déployer comme une secte religieuse dont elle épouse de nombreux contours. Et notamment dans la cimentation du groupe par une sorte de pacte de sang symbolique où le parjure est sanctionné par le châtement parfois suprême. D'où une certaine sublimation, pour ainsi dire, de la violence dans le sacré qui s'exerce sur les victimes⁷ [Girard, 1985]. À cet égard, la chute du commandant Djoua en novembre 1994 n'est pas liée aux exactions de ses hommes (il était parfaitement dans ses fonctions), mais à la découverte d'importants stocks d'armes à son domicile qui a permis de l'accuser de complot contre son maître [Sélom, 1994].

Justifications et tentatives d'explication de la violence militaire

La violence militaire, telle qu'elle s'est déployée au Togo depuis le 5 octobre 1990, n'a pas frappé tous les Togolais de façon identique. Elle a plus ou moins épargné les individus et les groupes selon leur rapport supposé aux demandes démocratiques et aussi selon leur appartenance identitaire. Des groupes ethniques comme les Kabiyè en ont été singulièrement préservés, que ce soit dans la Kozah et la Binah, leurs préfectures d'origine dans le Nord du pays, ou à Adewikomé, leur principal quartier à Lomé. C'est ainsi que bien que majoritaires, les Kabiyè n'ont

6 Il faut signaler aussi la présence d'une milice paramilitaire, le Haut Conseil des associations et mouvements étudiants, plus connu sous le sigle HACAME, étudié dans Comi M. Toulabor, « Jeunes, violence et démocratisation au Togo », *op. cit.*

7 L'effroyable mutilation rituelle dont le colonel Tépé a été victime le 25 mars 1993, exposé au soleil des journées entières au camp RIT de Lomé et son corps interdit à sa famille, illustre cette sublimation de la violence dans le sacré.

pratiquement pas été victimes de l'épuration du 25 mars 1993 qui a entraîné la désertion de plus de trois cents militaires de tous grades vers le Bénin et le Ghana⁸. À la violence ethnico-militaire, il existe une série de justifications qui, si elles ne permettent pas toujours de la comprendre, ont au moins l'intérêt d'éclairer ses soubassements idéologiques.

La première justification est d'ordre alimentaire : un certain nombre d'individus et de groupes ethniques, proches ou non du pouvoir ou situés à sa périphérie, s'identifient fortement au régime Eyadéma. Parmi ceux-ci, les Kabiyê figurent au premier rang si l'on en croit W.O. Yagla, l'un des idéologues du régime. Pour lui, en effet, « l'arrivée du général Eyadéma [au pouvoir] s'est traduite par une promotion inattendue et inespérée du Nord et de ses frères » [Yagla, 1978 : 143]. En conséquence de quoi ils sont tenus à « l'autodiscipline » qui leur interdit toute forme de critique et la création de structures d'opposition⁹ [Yagla, 1978]. Aussi en viennent-ils à considérer le processus de démocratisation comme une menace de leurs acquis sociaux engrangés depuis l'accession au pouvoir du général Eyadéma en janvier 1967. La démocratie ne serait qu'une ruse des Ewe pour leur ravir le pouvoir après moult échecs depuis le coup d'État du 13 janvier 1963 contre le sudiste Sylvanus Olympio. Les Kabiyê ont donc l'impérieux devoir de se mobiliser derrière leur chef Eyadéma afin de parer à cette éventualité par tous les moyens, dont la violence militaire.

La seconde justification est quant à elle d'ordre politique mais liée à la première. Elle consiste à dire que la violence militaire est compréhensible parce qu'elle est la conséquence des provocations de l'opposition qui appelle régulièrement la population à se rebeller contre les FAT par voie de presse et de radio. C'est ce qui ressort d'une série de brochures produites par des intellectuels du Nord, essentiellement Kabiyê, comme Badjow Tcham, Massina Palouki [Tcham, s.d.; Palouki, s.d.], Akrima Kogoé et Alexandre Kadanga, encouragés et financièrement soutenus par le chef de l'État. Avant le 5 octobre 1990, c'étaient des intellectuels sudistes (Eklo, Kodjo, Laclé, Akakpo-Ahiany, Mivdor, Johnson, etc.) qui produisaient la base idéologique du régime. Ils ont quitté le navire dès ses premières secousses, remplacés par leurs jeunes collègues du Nord, déjà initiés à l'infantilisme qui caractérise le débat politique au Togo. Ils peuvent, avec une déconcertante naïveté, écrire par exemple : « Les violences [...] voulues par l'opposition se sont dès lors abattues sur les hommes en uniforme avec une rare ardeur et le constat en ce jour est accablant pour l'opposition » [Kogoé, s.d.]. Sans vraiment convaincre, pour eux, l'opposition reste et demeure l'unique et principale cause de la violence des militaires.

Rappelons que même en l'absence de toute opposition politique, de 1967 à 1990, les FAT ont toujours été violentes dans leurs rapports avec la population. Et lorsque l'opposition n'est mêlée ni de près ni de loin à des actes violence, le pouvoir cherche plutôt à l'y impliquer. C'est le cas, par exemple, au lendemain de

8 Sur cette épopée sanglante, voir *Les Rescapés du 25 mars 1993*, op. cit., 7 p.

9 Zarifou Ayeva excepté, la plupart des grands dirigeants de l'opposition sont du Sud, ce qui constitue une hypothèque politique supplémentaire pour l'après-Eyadéma.

l'élection présidentielle du 21 juin 1998 contestée par les partis d'opposition : le 16 août, des incidents ont été signalés à la frontière entre le Togo et le Ghana d'où seraient venus des hommes armés pour attaquer le pays [AFP, 1998]. Des maisons appartenant à des responsables de l'opposition sont mises à sac et incendiées. Il en sera de même du siège à Lomé de l'Union des forces de changement dont le leader, Gilchrist Olympio, sera nommément accusé par le ministre des Affaires étrangères, Koffi Panou, d'être l'instigateur de cette attaque pour le moins surprenante [AFP, 1998]. Face à l'in vraisemblance de la situation, la Cellule africaine de l'Élysée demande à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) un « rapport maquillé » impliquant le pouvoir et l'opposition à parts égales, rapport destiné à plaider la cause du Togo à Bruxelles afin que l'Union européenne reprenne son aide de 31 milliards de francs CFA suspendue depuis les présidentielles truquées d'août 1993¹⁰. Pour comprendre cette violence militaro-ethnique, on peut essayer d'interroger le vécu anthropologique de la violence chez les Kabiyê.

À ce titre, on retient d'abord le mode de recrutement militaire fondé sur les luttes des Evala qui en servent de vivier. Épreuve d'initiation traditionnelle des jeunes, ces luttes ont une origine guerrière. Historiquement, les initiés luttaient pour conquérir la pierre qui servait à martyriser l'ennemi dont le corps pouvait être décapité et dépecé [Cridel, 1968 : 251]. Il existe une filiation entre cette pratique ancienne de la torture, de la souffrance infligée à l'ennemi, et la violence du militaire kabiyê. La mutilation du colonel Tépé et d'autres exactions de ce genre effectuées par les militaires rappellent ces rites d'initiation et participent de la mise en scène de la violence. Aussi, à chaque sortie meurtrière des militaires, des ressortissants kabiyê d'Adewikomé à Lomé sortent dans les rues pour manifester leur joie en brandissant flèches et gourdins ou dansant des danses guerrières à la télévision en chantant : « Quand le Kabiyê se fâche, le Togo tremble ! » Tout cela conduit à une instrumentalisation dangereuse et déformante de la culture kabiyê par le général Eyadéma à des fins de légitimation de son pouvoir, une culture trop souvent et singulièrement valorisée par rapport à la brutalité comme pour confirmer les images coloniales répandues sur cette ethnie et très prégnantes dans l'imaginaire des Togolais¹¹.

Ensuite, s'emboîte dans ce qui précède l'argumentation selon laquelle c'est parce que les Kabiyê répondent aux critères du bon et vaillant soldat que les différents colonisateurs allemand et français ont massivement recruté au sein de cette ethnie montagnarde du Nord réputée pour ses attributs physiques et son endurance, d'autant qu'elle a été l'âme des poches de résistance à la colonisation du territoire¹². Comme pour toute domination coloniale, l'histoire de la colonie togolaise

10 L'antenne de la DGSE à Lomé soutient le régime Eyadéma. Ses agents comme le colonel Benoît et le commandant Logoz sont aussi ses conseillers militaires. Signalons qu'en septembre 1998, l'État togolais étant dans l'impossibilité d'honorer les salaires de ses fonctionnaires civils et craignant leur descente dans la rue, ce sont eux qui sont arrivés à persuader les autorités françaises de débloquer 5 millions de francs français à cet effet.

11 On retrouve pratiquement la même stratégie chez Buthelezi avec son Inkatha récupérant l'image sanglante de Chaka.

12 W.O. Yagla, dans *L'Édification de la nation togolaise* (op. cit.), fait l'éloge démesuré de son ethnie qu'il compare aux anciens Spartiates.

a été une histoire de rapports de violence ainsi que le montre T. von Trotha dans son ouvrage sur la domination allemande au Togo [Von Trotha, s.d.]. À bien des égards, le militaire kabiyê est, à travers l'État postcolonial togolais, le dépositaire éminent de cette violence comme agent d'exécution dont le mental est configuré (au sens informatique du terme) par une série de sédimentations de violence héritée de différents âges. Fondamentalement, la violence militaire telle qu'elle se manifeste au Togo pose des séries de questions qui conduisent à reconsidérer certaines notions de science politique telles que notamment la légitimité de la violence et la souveraineté de l'État au nom de laquelle toutes sortes d'atrocités sur les populations peuvent être commises.

La violence militaire face à sa légitimité et à la souveraineté de l'État

Si le caractère monoethnique des FAT pose un problème quant à leur représentativité nationale, ce qui interpelle surtout, c'est le caractère non républicain de l'armée. En effet, une armée peut être tout aussi violente et répressive que les FAT, sinon plus. Le caractère non républicain signifie que les FAT ne sont soumises à aucune loi et qu'aucune loi ne les gouverne, si ce n'est celle du général Eyadéma qui n'a jamais cessé d'affirmer sa paternité sur elles : « J'ai mis ma jeunesse, toute ma jeunesse à forger cette armée. Parce que, très tôt, j'ai compris qu'on ne peut pas parler d'unité de la nation sans l'unité de l'armée » [*Livre blanc*, 1980 : 79]. Relativement bien équipée et surtout maternée par lui, l'armée togolaise n'a pas su saisir l'opportunité du processus de démocratisation pour entreprendre sa « neutralisation politique » à l'instar de ses consœurs des pays voisins comme le Ghana ou le Bénin. Depuis 1990, elle s'est plutôt encroûtée dans une politisation outrancière que L. Reuke notait déjà en 1973 [Reuke, 1973] et dont elle ne sait plus comment se dépêtrer. La violence militaire kabiyê est l'expression de cette politisation de l'armée dans un État par ailleurs excessivement patrimonialisé et faiblement institutionnalisé, les deux allant souvent de pair.

La violence militaire et sa légitimité

Le monopole de la violence légitime est revendiqué dans le but d'instituer des normes impersonnelles accoucheuses de l'État. Il en fut ainsi en ce qui concerne l'émergence de l'État colonial particulièrement étudié au Togo allemand par T. von Trotha [1994]. Dans cette perspective, aussi arbitraire que le droit impersonnel puisse paraître, la violence qui l'accompagne semble plus légitime et politiquement plus structurante de la société que ce que donne à voir le régime Eyadéma. La question capitale est sans doute de savoir si, dans un État patrimonialisé, la violence peut être légitime et devenir le « moyen normal du pouvoir », selon la formule de Max Weber? La violence comme mode d'exercice normal du pouvoir suppose l'existence d'un minimum de droit, les deux étant inextricablement liés, et c'est de leur équilibre qu'émerge l'État.

Il est manifeste que, dans le cas du Togo, la violence militaire, qui s'apparente plutôt à la terreur, se dédouane de toute norme à laquelle la volonté personnelle du chef de l'État ne peut guère se substituer. Depuis sa prise de pouvoir en jan-

vier 1967, le général Eyadéma s'est systématiquement affranchi des lois qu'il a lui-même promulguées, que ce soit sous le monopartisme ou le multipartisme. Ainsi, lors de l'élection présidentielle du 21 juin 1998, les observateurs de l'Union européenne et ceux de l'Organisation de l'unité africaine/Organisation internationale de la francophonie notent dans leurs rapports respectifs que celles-ci se sont déroulées hors de tout cadre légal initialement prévu par les différents textes afférents [Union européenne, 1998; OUA/OIF, 1998]. La violence militaire devrait être la norme, mais elle cherche à épargner trop systématiquement les ressortissants de l'ethnie du chef de l'État, vite rangés, à tort, parmi ses partisans naturels. À tort puisque les résultats recueillis sur la base des procès-verbaux collectés des bureaux de vote montrent que le général Eyadéma a perdu l'élection présidentielle de juin 1998 à Kara, sa ville natale. Il n'y a recueilli que 14% des suffrages contre 59% à son principal rival Gilchrist Olympio¹³. Il en est de même à Lomé, du quartier Adewikomé et du plus grand camp militaire, le régiment interarmes du Togo où les électeurs, nordistes et kabiyê pour la plupart, ont voté majoritairement contre le chef de l'État. La discrimination dans le mode d'exercice de la violence, et aussi dans d'autres domaines de la vie nationale, a suscité de vives tensions à travers tout le pays où les Kabiyê ont été souvent pris pour cible par les autres ethnies qui voyaient dans le processus démocratique un espace de règlement de conflits jusque-là refoulés : conflits politiques et partidaires, de voisinage, de terre, etc.¹⁴ [Tcham, s.d.]. La boîte à Pandore ainsi ouverte ne se refermera plus, et l'on voit mal l'État, lui-même pris dans les rets de la violence ethnique dont il tire sa survie, jouer un quelconque rôle régulateur.

La violence militaire et le principe de souveraineté

À la lumière de ce qui se passe au Togo (et ailleurs, comme au Sud du Soudan ou au Kosovo), la violence militaire ethnique amène à s'interroger sur la pertinence de la notion de souveraineté acquise pour l'essentiel au XVII^e siècle avec les thèses de Thomas Hobbes. Pour Hobbes en effet, la souveraineté est absolue et le pouvoir du souverain (le mot vient de celui-ci, il ne faut pas l'oublier) ne doit pas connaître de limites extérieures. C'est pratiquement cet aspect de la souveraineté que semble avoir consacré le droit international public, du moins c'est la lecture généralement admise par les États. Or les thèses de Hobbes vont plus loin dans *Les Éléments du droit naturel*, en reconnaissant des devoirs au souverain invité à être raisonnable dans sa souveraineté au risque de se voir remis en question. On semble bien avoir oublié ces limites que l'auteur du *Leviathan*, dans ses analyses du pouvoir du souverain, a posées, pour ne retenir de ses thèses que les propositions qui paraissent les plus accommodantes.

13 *Memorandum sur l'élection présidentielle du 21 juin 1998 au Togo*, s.l. (Paris), s.d. (1998) : 12. Cette élection a été une des plus transparentes jamais organisées au Togo avec celle d'avril 1958. Les résultats finaux sortis des urnes ont été inversés en faveur du candidat sortant.

14 B. Tcham raconte à sa manière ces événements douloureux dans *Les Troubles sociopolitiques au Togo depuis 1990 (op. cit.)*.

C'est précisément cette lecture absolutiste du principe de souveraineté qui donne aux États des droits régaliens sur leurs sujets, qu'il faut peut-être reconsidérer. En Afrique en général, les modes d'application de cette lecture ont pris des proportions effroyables dans la mesure où l'État peut organiser impunément la famine sur son territoire afin d'obtenir la reddition des populations ou même les massacrer le plus généreusement du monde sans que cette entité solaire appelée « communauté internationale » ne trouve pratiquement rien à redire. Certains théoriciens, qui ont une vision martiale de la politique, pensent que celle-ci est une manière de continuer la guerre autrement [Kautiya, 1998]. C'est sans aucun doute cette idée que partage le général Eyadéma, qui parle constamment de guerre civile à chaque fois qu'il est confronté à des contestations. À la vision martiale, on peut opposer une vision iréniste, c'est-à-dire pacifique, qui consiste en l'art et la pratique de gouverner une société dans l'intérêt général. Elle ne veut pas dire que les conflits soient exclus, mais que ceux-ci doivent être posés sur la table pour être discutés et résolus pacifiquement. Ce qui implique une certaine exigence éthique qui semble être aujourd'hui déficitaire dans la vie politique des États aussi bien au niveau national qu'international, dominée par leur égoïsme que masque le principe de souveraineté. Certes, on peut noter tout de même une certaine évolution de la lecture absolutiste de ce principe avec l'apparition récente du droit d'ingérence humanitaire. Mais avec la mondialisation qui reconfigure les conditions de la souveraineté non seulement économique mais aussi politique des États (pauvres), le droit international se doit de revoir sa vision absolutiste du principe de souveraineté des États.

Au cœur de la production de la violence militaire au Togo se trouvent indubitablement les Kabyè instrumentalisés par le général Eyadéma dans un processus de contrôle de son pouvoir qui semble les dépasser et dont ils ne mesurent pas toutes les conséquences. Dans un État excessivement patrimonialisé, le chef de l'État a voulu faire de son ethnie une ethnie privilégiée, en l'impliquant lourdement dans les secteurs des FAT qui produisent cette violence, seul moyen de survie du régime. Parce que celle-ci ne vise pas à instaurer un ordre normatif impersonnel et universel accoucheur de l'État, elle a perdu toute légitimité et est devenue sa propre finalité. Protégée par l'immunité que lui accorde le principe du droit international de la souveraineté de l'État, la violence militaro-ethnique peut se déployer impunément. Mais dans un contexte de mondialisation croissante et d'interdépendance, ce principe doit être reconsidéré dans sa vision absolutiste héritée du XVII^e siècle. Cela implique de réintroduire une certaine éthique dans l'ordre politique national et international.

BIBLIOGRAPHIE

AFP [1998], 16 et 19 août.

ALI-DIABACTE T. [1996], « La question de la sécurité : le problème du militaire et des forces de l'ordre », in *Mouvement burkinabè des Droits de l'homme et des peuples*, conférence internationale sur les élections en Afrique de l'Ouest, Bilan et perspectives, Cotonou, 25-27 octobre : 1-16.

AMNESTY INTERNATIONAL [1992], « Togo : Impunity for Human Rights Violators at a Time of Reform », Londres, 22 p.

- AMNESTY INTERNATIONAL [1993], « Togo : les forces armées tuent impunément », Paris, 19 p.
- BUIJTENHUIJS R., THIRIOT C. [1995], *Démocratisation en Afrique au Sud du Sahara. Un bilan de la littérature. 1992-1995*, Leiden, Centre d'études africaines, 217 p.
- CRIDEL B. [1968], « Notes sur les guerres tribales », *Documents du CERK* : 249-252.
- GERVAIS-LAMBONY Ph. [1994], « Lomé : troubles politiques et images de la ville », *L'Afrique politique 1994*, Bordeaux, CEAN : 119-128.
- GIRARD R. [1985], *La Route antique des hommes pervers*, Paris, Grasset, 188 p.
- KAUTIYA [1998], *Arthasastra, l'art du politique et de la guerre*, Paris, Le Félin, 118 p.
- KOGOË A., KADANGA A. [s.d.], *Violences des milices de l'opposition sur les forces armées togolaises et les forces de sécurité publique*, Kara, Graphic-Express, 23 p.
- LA LETTRE DU CONTINENT [1998], 298, 29 janvier : 7.
- LIVRE BLANC [1980], *La Vérité sur les complots contre le peuple togolais et son guide le général Eyadéma*, Paris, éd. ABC, 175 p.
- ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE/ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE [1998], *Élections présidentielles au Togo, 21 juin 1998*, Paris, OIF, 81 p.
- PALOUKI M. [s.d.], *Les Freins au déroulement régulier du processus démocratique au Togo*, Kara, Graphic-Express, 16 p.
- PEPEVI LODONOU A. [1988], *Le Rassemblement du peuple togolais (RPT) : instrument de légitimation du pouvoir militaire*, thèse de troisième cycle, université de Bordeaux-II, 374 p.
- REUKE L. [1973], « Die politisierung der togoischen Armée », *Vierteljahresberichte*, Forschungsinstitut des Friedrich Ebert-Stiftung, 51, mars : 41-56.
- SÉLOM [1994], « Gnass accuse Djoua devant les militaires », *Kpakpa désenchanté*, 156, 22 novembre : 3.
- TCHAM B. [s.d.], *Les Troubles sociopolitiques au Togo depuis 1990*, Kara, Graphic-Express, s.d., 36 p.
- T. D. [1994], « 500 militaires organisent la terreur au Togo », *La Tribune des démocrates*, 226, 8-14 novembre : 1 et 3.
- TOULABOR C.M. [1986], *Le Togo sous Eyadéma*, Paris, Karthala, 332 p.
- TOULABOR C.M. [1996], « Jeunes, violence et démocratisation au Togo », *Afrique contemporaine*, 180, octobre-décembre : 116-125.
- UNION EUROPÉENNE [1998], *Mission d'observation électorale au Togo. Synthèse des rapports régionaux d'observation. Période du 3 au 14 juin 1998*, 15 juin, 35 p.
- VERDIER R. [1982], *Le Pays kabiyè, cité des dieux, cité des hommes*, Paris, Karthala, 215 p.
- VON TROTHA T. [1994], *Koloniale Herrschaft. Zur soziologischen Theorie der Staatsentstehung am Beispiel des « Schutzgebietes Togo »*, Tübingen, J.C.B. Mohr, 516 p.
- YAGLA W.O. [1978], *L'Édification de la nation togolaise*, Paris, L'Harmattan, 215 p.